

<https://www.aefinfo.fr/depeche/709973>

Antonin Gouze

6 min read

Baisse des effectifs dans le second degré : quels effets aura le choc des savoirs ?

"Les effectifs du 2nd degré devraient diminuer sur la période 2024-2028, mais l'ampleur de cette baisse dépend de la mise en œuvre du 'choc des savoirs'", indique la Depp dans une note du 28 mars 2024. La possible augmentation du taux de redoublement et la création de classes préparatoires à la classe de 2nde pourraient en effet faire varier les effectifs, même si "le facteur le plus important pour expliquer les variations attendues est la démographie", souligne la Depp. Dans le 1er degré, la baisse des effectifs devrait se poursuivre.



En 2027, il pourrait y avoir 91 000 élèves de moins qu'à la rentrée 2023 dans le second degré, selon la Depp. Shutterstock - Mircea Moira

"Les effectifs du second degré dans les établissements publics et privés sous contrat devraient diminuer sur la période 2024-2028" et "ces variations sont principalement liées à la démographie", indique la Depp dans sa [note d'information](#) du 28 mars 2024. Le service statistique du MENJ rappelle en effet que "les générations qui entrent dans le second degré à partir de 2024 comptent de moins en moins de naissances".

Pour autant, l'évolution des effectifs "dépendra de la mise en œuvre de la nouvelle politique éducative qui entrera progressivement en vigueur à partir de la rentrée 2024", annoncée par Gabriel Attal en décembre 2023 et aussi appelée "choc des savoirs" ([lire sur AEF info](#)). En effet, cette politique pourrait entraîner une hausse du redoublement et instaure une nouvelle classe préparatoire à la classe de seconde, pour les élèves affectés en seconde [G.T.](#) ou professionnelle, mais n'ayant pas obtenu le [D.N.B.](#)

Une baisse des effectifs dans tous les cas de figure

En raison de "la marge d'incertitude des prévisions d'effectifs" liée aux mesures du "choc des savoirs", la Depp a donc élaboré plusieurs hypothèses "émises sur le niveau du redoublement ou sur le nombre d'élèves intégrant les classes préparatoires à la classe de seconde" ce qui conduit à trois scénarios prévisionnels :

- "dans le scénario de prévision intermédiaire, les effectifs du second degré s'établiraient à 5 641 700 élèves en 2024, soit une baisse par rapport à 2023 de 13 800 élèves,
- la prévision basse aboutit à une diminution des effectifs de 20 100 élèves à la rentrée 2024,
- la prévision haute retient une diminution plus légère de 4 800 élèves."

Quelles incidences des mesures du "choc des savoirs" ?

La Depp identifie quatre mesures du "choc des savoirs" qui "devraient modifier au cours des prochaines années les taux de passages et de redoublements des élèves dans le second degré", et donc les effectifs :

- "La suppression des correctifs académiques des notes au baccalauréat dès la session 2024 est susceptible de rehausser le niveau d'exigence et de faire

augmenter légèrement le nombre d'élèves non reçus, qui seraient alors plus nombreux à se réinscrire l'année suivante,

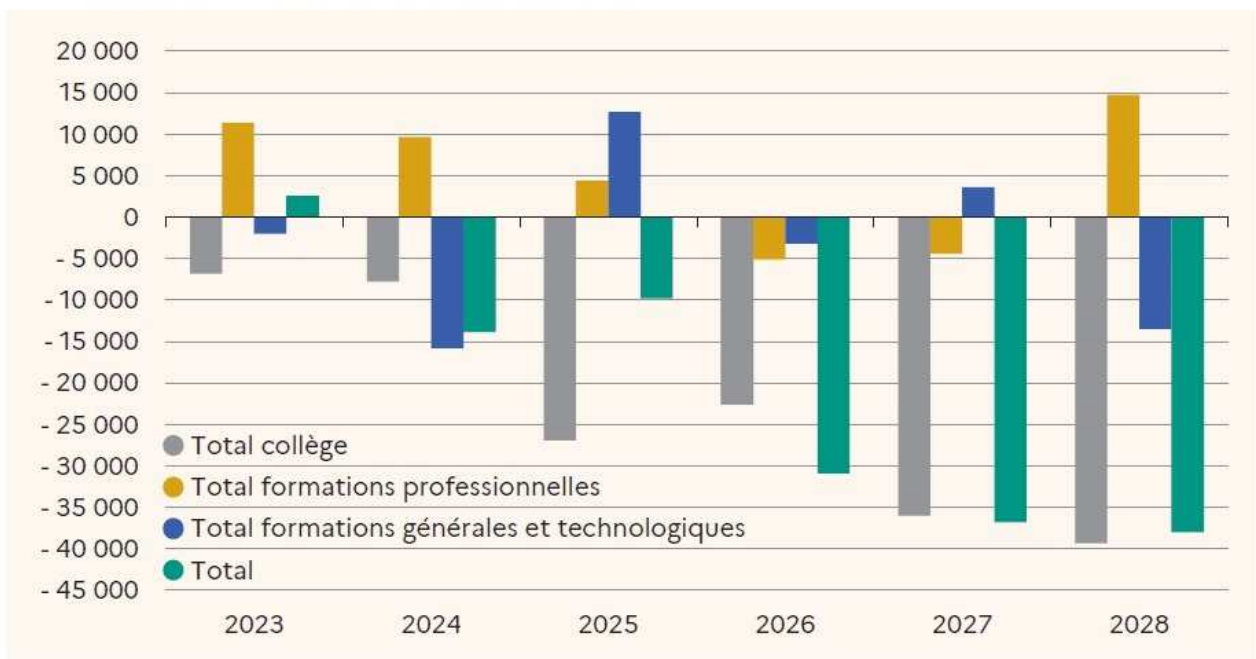
- Le niveau du redoublement pourrait augmenter, en particulier au collège, le "choc des savoirs" visant notamment à rendre le dernier mot aux professeurs sur le redoublement,
- Les critères d'évaluation au DNB seront modifiés en supprimant les correctifs académiques des notes au DNB dès la session 2024 et le contrôle continu au DNB sera réformé à partir de la session 2025,
- Le passage en seconde, à partir de la rentrée 2025, sera conditionné à l'obtention du DNB. Les élèves ne l'ayant pas obtenu et ayant été affectés en seconde seront scolarisés en "classe préparatoire à la classe de seconde" avant d'intégrer l'année suivante la classe de seconde."

La Depp souligne toutefois que "quel que soit le scénario retenu, le facteur démographique est prépondérant et les effectifs du second degré devraient amorcer une baisse à partir de 2024, rompant ainsi avec une période de croissance continue étalée de 2011 à 2019 suivie d'une stabilisation sur un plateau élevé de 2020 à 2023". Le service statistique du MENJ distingue cependant des dynamiques différentes pour les collèges, les lycées GT et les lycées professionnels, ainsi :

- "dans les collèges, pour la rentrée 2024, une légère baisse des effectifs (- 7 700 élèves) est attendue, similaire à celle constatée à la rentrée 2023,
- les formations professionnelles devraient voir leurs effectifs augmenter de 9 700 élèves en 2024, prolongeant ainsi la tendance observée à la rentrée 2023,
- les effectifs dans les lycées généraux et technologiques devraient baisser sensiblement en 2024 (- 15 800 élèves)".

Puis, sur la période 2024-2028, les trois scénarios induisent une baisse globale des effectifs "qui devrait être de plus en plus marquée à partir de la rentrée 2026". Cette baisse sera continue pour les collèges, sera discontinuée pour les lycées GT, tandis que les effectifs de lycées professionnels augmenteront. En 2027, selon la prévision intermédiaire, il y aurait 91 000 élèves de moins qu'à la rentrée 2023 dans le second degré. (cf. graphique)

3 Variation constatée et prévue des effectifs du second degré par type de formations dans le cadre de la prévision intermédiaire



Champ : établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, France, secteur public et divisions sous contrat du secteur privé.

Source : DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 24.09. DEPP

En 2027, il pourrait y avoir 91 000 élèves de moins dans le second degré qu'à la rentrée 2023, indique la Depp dans une note le 28 mars 2024.

| Depp

LES EFFECTIFS DU PREMIER DEGRÉ EN BAISSÉ CONTINUE JUSQU'EN 2028

Concernant le premier degré, la [note de la Depp](#) prévoit que le nombre d'élèves dans le premier degré "s'établirait à 6 273 000 à la rentrée 2024, en baisse de 66 900 élèves, après une diminution de 82 900 élèves observée entre les rentrées 2022 et 2023".

Cette baisse des effectifs devrait "se poursuivre aux rentrées suivantes, pour atteindre un effectif prévisionnel de 5 993 100 élèves à la rentrée 2028, soit 346 800 élèves de moins qu'à la rentrée 2023".

La baisse des effectifs de 2024 à 2028 concernerait "à la fois le niveau pré-élémentaire et le niveau élémentaire, que ce soit dans le secteur public ou privé sous contrat" et "résulte essentiellement des évolutions démographiques, avec des générations d'élèves de moins en moins nombreuses".